La politique de la Région Wallonne en matière agricole

Philippe Burny[1]

1. Introduction

La politique menée par les Autorités régionales wallonnes en matière agricole dépend tout d'abord des spécificités de l'agriculture du sud du pays. Elle dépend également des moyens disponibles, de la place de l'agriculture dans l'économie et du rôle que les citoyens lui attribuent.

2. Caractéristiques de l'agriculture wallonne

L'agriculture wallonne est avant tout basée sur trois piliers: la viande bovine, le lait et les grandes cultures (céréales et sucre surtout). L'agriculture wallonne s'est bien adaptée à la PAC telle que définie à ses origines, les trois secteurs précités représentant plus des trois quarts de la valeur de la production agricole et horticole finale. Cette dépendance vis-à-vis de la politique communautaire a permis à l'agriculture wallonne de se développer fortement durant trois décennies, la rentabilité étant assurée. Cependant, des problèmes sont apparus au moment où la PAC a dû être réformée. Les secteurs moins réglementés, comme la viande porcine, la volaille et l'horticulture occupent une place réduite.

L'importance relative des diverses productions est due à la relative abondance du facteur "terre" par rapport au facteur "main-d'œuvre", ainsi qu'à la situation géographique de la Wallonie, qui ne dispose pas d'accès à la mer, ce qui renchérit les prix des produits de substitution des céréales et grève les coûts de production des élevages intensifs de porcs et de volaille.

L'agriculture wallonne est très diversifiée, à cause notamment des conditions pédo-climatiques.

La taille des exploitations wallonnes est beaucoup plus élevée qu'en Région flamande, mais la valeur du capital mis en œuvre est la même.

Le nombre d'exploitations agricole est en diminution régulière et rapide, de même que la main-d'œuvre, surtout dans les régions défavorisées. La succession des chefs d'exploitation est loin d'être assurée.

---

1. Collaborateur scientifique du FNRS – Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux.

3. La politique agricole wallonne

Les Autorités régionales visent à maintenir le maximum d'emplois dans le secteur agricole, à favoriser son développement économique, à assurer un bon aménagement du territoire.

Les principaux axes de la politique agricole régionale sont brièvement présentés ci-dessous.

3.1 La qualité

Plus que jamais, les produits agricoles wallons doivent se distinguer par leur qualité, que ce soit pour les produits "de masse" ou pour des produits à haute valeur ajoutée, vendus sous label, comme par exemple le "Blanc-bleu fermier".

Il faut faire en sorte que les consommateurs associent aux produits agricoles et alimentaires wallons une réputation de qualité et de sécurité. Les crises de la "vache folle" et de la dioxine, qui ont fortement touché l'agriculture wallonne, constituent aussi une opportunité à ce sujet.

3.2 L'environnement

Les méthodes de production devront évoluer dans le sens d'un plus grand respect de l'équilibre environnemental et du bien-être animal. Les surcoûts éventuels entraînés par des modes de production nouveaux peuvent, dans un premier temps, être pris en charge par les pouvoirs publics.

Le problème des effluents d'élevage doit être réglé. C'est ainsi qu'il est prévu d'établir un cadastre d'épandage, la production d'effluents et les capacités de recyclage de chaque exploitation étant estimées. Des équipements de collecte doivent être mis en place, avec l'aide de la Région.

Il est également prévu de créer des centres de biométhanisation pour les déchets organiques, végétaux et animaux.

3.3 La traçabilité

Afin d'assurer la qualité des produits, de garantir la sécurité alimentaire et d'éviter les fraudes, tous les produits wallons doivent idéalement être traçables, du champ ou de l'étable jusqu'à l'assiette du consommateur. Cela nécessite des contrôles plus fréquents et plus précis tout au long de la chaîne (encouragement de la méthode HACCP, par exemple).

3.4 L'encadrement

La mise en œuvre d'une politique de qualité ambitieuse nécessite un renforcement de l'encadrement des agriculteurs, afin de leur apporter les conseils adéquats et de leur rendre les services indispensables. Il faut que les pouvoirs publics assurent une guidance régulière et

éclairée, maintenant en permanence le dialogue entre producteurs et consommateurs, et diffusant sans cesse les nouvelles techniques, dans le sens souhaité.

3.5 La promotion

Il ne suffit pas de produire de la qualité, encore faut-il le faire savoir et aussi tenter de faire accepter par le consommateur un léger surcoût de son alimentation, contre la garantie de la sanité des produits et l'assurance que les méthodes de production sont respectueuses de l'environnement et donc durables.

Dans ce but, l'Office Régional pour la Promotion de l'Agriculture et de l'Horticulture (pour le marché belge) et l'Agence Wallonne à l'Exportation (pour les marchés étrangers) ont été chargés d'établir une projection en termes de communication et de relance des produits agricoles.

3.6 Les aides à l'investissement

Il n'y a pas de progrès ni de réorientation des activités sans investissements. Ceux-ci sont particulièrement lourds en agriculture et en agro-alimentaire. C'est pourquoi le Fonds d'Investissement Agricole (FIA) joue un rôle important et continuera de le jouer à l'avenir.

Les aides seront encore octroyées en vue de moderniser les exploitations, mais également afin d'améliorer encore la qualité des produits, de favoriser les méthodes de production respectueuses de l'environnement et de lutter contre les nuisances (mauvaises odeurs par exemple).

3.7 L'installation des jeunes

Les aides du FIA en faveur de l'installation des jeunes seront poursuivies, car le capital nécessaire à la reprise d'une exploitation est de plus en plus important et la relève est loin d'être assurée.

L'encadrement des jeunes doit également être renforcé et leur formation toujours améliorée.

3.8 La diversification

L'agriculture wallonne doit éviter d'être trop dépendante de la PAC et doit aussi répondre à la demande des consommateurs, qui souhaitent disposer d'un choix très large.

Vu la faiblesse de la production wallonne actuelle, il est possible de promouvoir le secteur porcin et celui de la volaille. Cela ne peut se réaliser, cependant, que dans le cadre d'une politique de qualité. Il ne s'agit pas de produire du porc ou du poulet comme on le fait partout ailleurs, la concurrence étant très forte. Il s'agit, au contraire, de promouvoir des produits spécifiques, identifiables, de réaliser "un autre porc et un autre poulet autrement", de façon à occuper une part de marché bien précise.

Par ailleurs, il faut continuer d'encourager la recherche de nouveaux débouchés et l'introduction de nouvelles productions potentiellement rentables. C'est ainsi qu'il existe des expériences dans des domaines très divers: orge brassicole, viande de bison, autruches, escargots, ...

3.9 Le développement rural

Les règlements européens relatifs au développement rural ont été refondus en un seul règlement. Dans ce cadre, la Région doit définir un plan d'avenir basé sur l'évolution passée et l'évaluation des mesures qui avaient été mises en œuvre. Les moyens disponibles serviront à réaliser les objectifs susmentionnés, une attention particulière étant accordée aux régions défavorisées.

3.10 La recherche

La Région finance des projets de recherche qui ont pour but d'ouvrir de nouvelles perspectives à l'agriculture wallonne, comme par exemple la mise au point de nouvelles techniques de production, l'introduction de nouvelles productions, la réalisation d'études économiques prospectives, ...

4. Conclusions

L'agriculture, comme les autres secteurs de l'économie, est aujourd'hui mondialisée. La Région wallonne ne peut ni s'isoler ni infléchir le cours des choses. Cependant, les moyens qui sont aujourd'hui à sa disposition, tant sur le plan financier que sur le plan humain, lui permettent d'avoir une action volontariste, de prendre des initiatives, d'avoir sur le terrain des actions concrètes qui peuvent aider significativement les agriculteurs à se tourner résolument vers l'avenir.